

**IMPÔTS**

SOLUTIONS

RAIFFEISEN

TRANSMISSION DE CONNAISSANCES

DANS LE DOMAINE BANCAIRE



# IMPÔTS

- 2.1 **IMPÔTS ET TAXES**
- 2.2 **TYPES D'IMPÔTS**
- 2.3 **IMPÔT PROGRESSIF**
- 2.4 **TAUX DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE**
- 2.5 **IMPÔT ANTICIPÉ**
- 2.6 **TRAVAUX PRÉPARATOIRES**
- 2.7 **DÉCLARATION FISCALE**
- 2.8 **ÉCONOMIE D'IMPÔTS 3<sup>E</sup> PILIER**



Désagréable  
mais inévitable:  
notre système  
fiscal.

Source  
Raiffeisen

## 2.1 IMPÔTS ET TAXES

- a Les impôts doivent être payés «sans cause», à savoir indépendamment d'une prestation de l'Etat (exemple: impôts sur les chiens, impôts sur les véhicules à moteur, impôts sur le revenu).

Les taxes doivent être payées suite à une prestation concrète de l'Etat (exemple: taxe sur l'élimination des déchets, renouvellement des passeports, des cartes d'identité).

- b Les impôts directs sont prélevés sur la base de critères personnels. Le débiteur de l'impôt et le contribuable sont les mêmes (exemple: impôt sur le revenu et impôt sur la fortune, impôt sur les bénéfices et sur le capital). Dans les impôts indirects, les critères personnels n'ont pas d'importance. Le débiteur de l'impôt et le contribuable sont différents (exemple: taxes sur la valeur ajoutée, droits de douane).

## 2.2 TYPES D'IMPÔTS

a Niveau fédéral	Au niveau du canton et des communes
Impôt sur le revenu et impôt sur la fortune des particuliers <b>impôt direct, déclaré</b>	Impôt sur le revenu et impôt sur la fortune des particuliers, <b>impôt direct, déclaré</b>
Impôt à la source des particuliers <b>impôt direct, à la source</b>	Impôt à la source des particuliers <b>impôt direct, à la source</b>
Impôt sur les bénéfices et le capital des entreprises <b>impôt direct, déclaré</b>	Impôt sur les bénéfices et le capital des entreprises <b>impôt direct, déclaré</b>
Impôt anticipé <b>impôt indirect, à la source</b>	Impôt sur les gains immobiliers <b>impôt direct, déclaré</b>
Taxe sur la valeur ajoutée <b>impôt indirect, déclaré</b>	Impôt sur les véhicules à moteur et les bateaux <b>impôt direct, déclaré</b>
Droit de timbre, <b>impôt indirect, à la source</b>	Droits de mutation pour les immeubles <b>impôt direct, à la source</b>
Impôt sur le tabac <b>impôt direct, à la source</b>	Impôts sur les successions et sur les donations <b>impôt direct, déclaré</b>
Impôt sur les carburants <b>impôt indirect, à la source</b>	Impôts sur les chiens <b>impôt direct, à la source</b>
Douanes <b>impôt direct, à la source</b>	Impôt ecclésiastique <b>impôt indirect, à la source</b>

- b Afin de ne pas grever encore plus le revenu et de ne pas affaiblir la volonté de produire une prestation. De plus, la TVA fait renoncer à la consommation et encourage l'épargne. Les riches paient également plus de TVA car ils consomment plus (surtout lorsque les taux sont échelonnés, par ex. faibles pour les biens de consommation courante et élevés pour les objets de luxe).

## 2.3 IMPÔT PROGRESSIF

En cas de revenu brut de CHF 50'000.00, l'impôt fédéral est de CHF 223.00 pour les célibataires sans enfants. En cas de revenu de CHF 100'000.00 il n'est pas le double mais se monte à CHF 1'897.00. (Les valeurs intermédiaires montrent une courbe progressive).

## 2.4 TAUX DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Les denrées alimentaires, la production des denrées alimentaires (possibilité d'un approvisionnement de base pour les faibles revenus), les médicaments (possibilités d'un approvisionnement de base pour les faibles revenus), la formation des opinions politiques et la culture (accès également aux faibles revenus, soutien aux personnes en charge de la culture), hébergements (compétitivité avec l'étranger).

## 2.5 IMPÔT ANTICIPÉ

La banque déduit 35% d'intérêts de l'impôt anticipé et vire le montant anonymement à la caisse fédérale. Si le contribuable indique son patrimoine et les intérêts, le montant lui est remboursé. Dans le cas inverse, il ne reçoit pas l'argent en retour.

## 2.6 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

### a Obligations

- » Les renseignements et les documents doivent être véridiques et complets
- » Les employés doivent joindre un certificat de salaire signé par l'employeur à la déclaration fiscale
- » Le contribuable doit signer personnellement la déclaration fiscale bien que certains cantons aient procédé à des adaptations légales afin de permettre un dépôt électronique sans signature.
- » Il y a obligation de renseigner si les autorités fiscales posent des questions
- » Le délai pour remplir la déclaration fiscale est généralement de 30 jours
- » Payer est une obligation

### Droit à une justification en cas de divergence de la déclaration fiscale remise

- » Objection écrite (généralement dans les 30 jours)
- » Recours ou réclamation auprès des impôts cantonaux
- » Réclamation auprès des impôts fédéraux
- » Réclamation auprès des impôts fédéraux et cantonaux
- » Réclamation de droit public en cas d'enfreinte à l'interdiction de double imposition ou de manquement à l'égalité des droits
- » Demande de révision en cas d'enfreinte des principes de procédure ou en cas d'apparition de nouvelles preuves une fois que la procédure est terminée

### b Conseils

Les conseils suivants s'appliquent lorsque la déclaration fiscale est remplie de manière traditionnelle, par écrit. Cependant, tous les cantons permettent aujourd'hui de remplir et d'envoyer la déclaration par voie électronique. Dans ce cas, le système vous guide pas à pas à travers le processus; en cas d'erreurs ou de contradictions, un message s'affiche.

- » Faire la déclaration en double exemplaire
- » Se servir du formulaire d'aide en premier: état des titres, relevé des dettes, frais professionnels (respecter les justificatifs, les directives)
- » Ne pas oublier les déductions sociales
- » Signer
- » Respecter le délai

## 2.7 DÉCLARATION FISCALE

Réponse libre

## 2.8 ÉCONOMIE D'IMPÔTS 3<sup>E</sup> PILIER

Réponse libre